

138) 2 II

LE TABAC DANS L'ECONOMIE MAROCAINE (INCIDENCE SUR LE BUDGET DU PROLETAIRE MUSULMAN DE CASABLANCA) (1)

.....
Le K.T.P. (kif, tabac à priser).

Sous le nom de K.T.P. la régie des tabacs groupe la *neffa*, ou tabac à priser, le *kif* et deux variétés de tabacs, le *ktami* et le *zlag*.

La neffa :

Le tabac à priser est vendu au Maroc sous deux formes, la *neffa marocaine* et la *neffa ouezzani* ; dans les deux cas, le prix en était, au moment de notre enquête, de 10 frs les 18 grammes.

Le tableau ci-dessous des ventes, exprimées en kilogs, des produits, dits K.T.P., entre 1934 et 1949, montre que l'utilisation du tabac à priser est sensiblement stationnaire. On peut même dire qu'étant donné l'accroissement de la population au cours de ces dernières années, elle est en régression, surtout par rapport à ce qu'elle était au cours des années 1944 et 1945 (respectivement 124 tonnes, 1 et 129 tonnes, 5).

Il est curieux de noter que, sur 345 prolétaires interrogés, un seul prise. Il s'agit d'un ouvrier du service antipaludique, originaire de Sidi Ben Nour (Doukkala) et âgé de 55 ans. Cet homme affirme n'avoir jamais fumé. Il consomme par jour un paquet et demi de « *neffa* », ce qui lui occasionne une dépense de 15 francs.

Le ktami :

C'est un tabac, cultivé dans les *ktama*, d'où son nom, qui est vendu en petits paquets de 10 grammes au prix de 8 francs l'un. Il se présente sous forme granulée et est surtout utilisé pour la cigarette roulée. Il entre dans la composition

de ce qui est vendu par la régie des tabacs sous le nom de « *kif* », mélange de 60 % de tabac *ktami* et de 40 % de *kif* pur. Nous verrons ci-dessous, plus en détail, la question du *kif*.

Les quantités de ce tabac, vendues au cours de ces 16 dernières années (voir tableau ci-dessous) sont en nette augmentation ; la moyenne des ventes s'élève, en effet, à un peu plus de 100 tonnes, alors qu'on note 161 tonnes, 2 en 1949.

Or, à Casablanca, dans le milieu particulier que nous avons étudié, le tabac *ktami* n'est pas utilisé, les ouvriers musulmans de la ville lui préférant la cigarette Favorite ou Casa-Sports, cette dernière surtout, quand les possibilités budgétaires le permettent.

Le zlag (2) :

Ce tabac est présenté sous forme de feuilles comprimées et vendu à l'usager qui peut, soit le couper en fines lanières et s'en servir comme tabac à pipe ou à cigarettes roulées ; soit, après rapage, comme tabac à priser ; enfin, coupé en fragments, il est utilisé comme tabac à chiquer.

Sa consommation moyenne au cours des années de 1934 à 1949, s'élève à 52 tonnes 656, actuellement en progression sensible puisqu'elle a atteint, en 1949, un total de 73 tonnes, 3. Ajoutons que le paquet de *zlag chtouka* se vendait 15 frs les 30 grammes au moment de l'enquête.

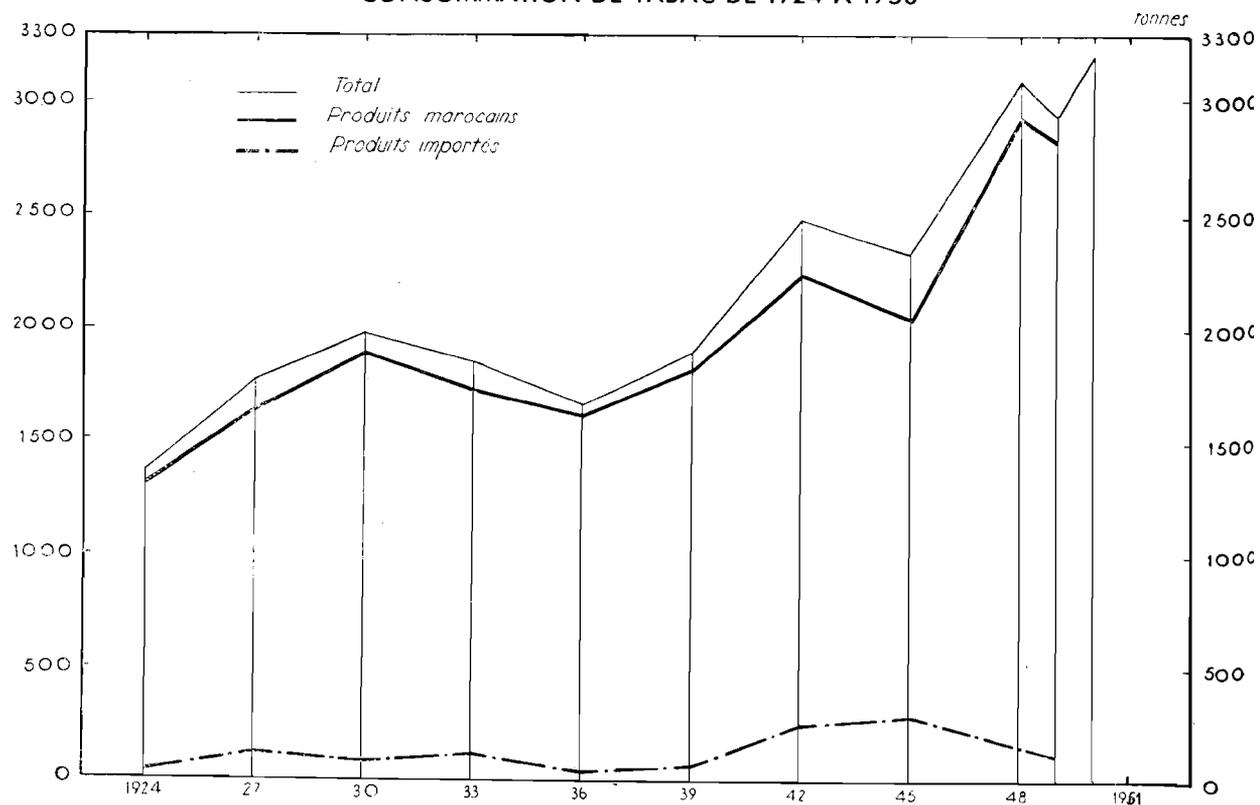
(1) N.D.L.R. — La première partie de cette étude a été publiée dans le vol. XIV, n° 49, 1^{er} trimestre 1951, du *bulletin économique et social du Maroc*.

(2) Le verbe *zlag* signifie « cheville la soie, la tordre, la retordre » ; la deuxième forme « *zellaq* » a le sens de « faire des chapelets de feuilles de tabac après cueillette » ; ce chapelet lui-même est dit *zelaq*, pluriel : *zelaqat*.

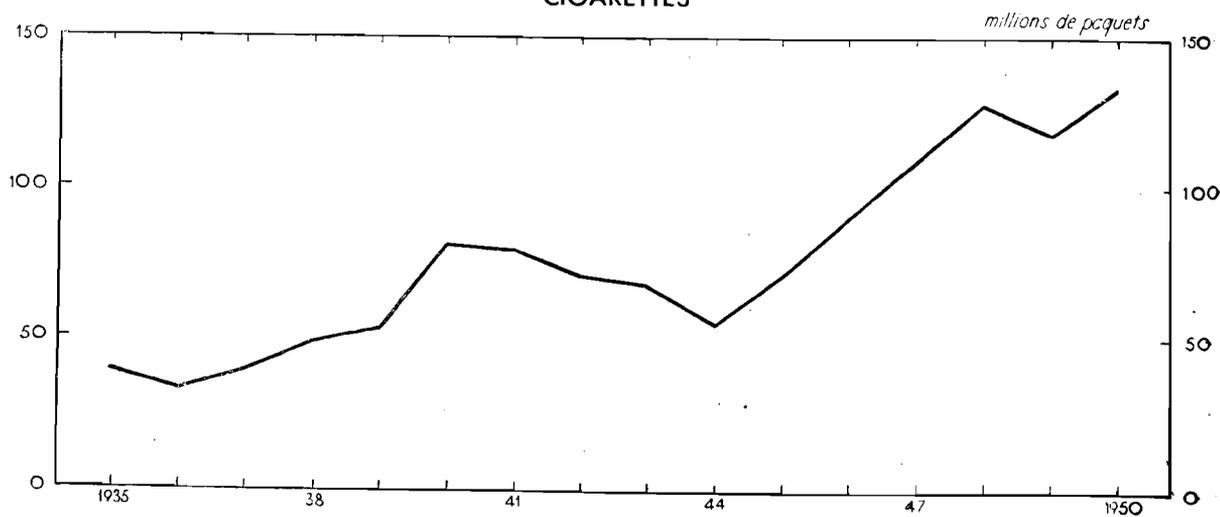
TABLEAU DES VENTES K.T.P. (Kg.)

ANNEES	Neffas	Kifs	Ktami	Zlag	Totaux
1934	107.000	26.500	67.000	12.700	213.200
1935	103.200	30.800	67.900	19.900	221.800
1936	99.200	28.500	71.700	22.600	222.000
1937	95.900	24.300	69.600	26.300	212.100
1938	90.000	31.600	63.900	38.400	223.900
1939	82.100	31.100	64.700	48.100	226.000
1940	82.700	52.600	58.600	63.300	257.200
1941	92.400	48.300	62.300	70.800	273.800
1942	95.300	26.100	78.100	77.300	276.800
1943	105.700	20.200	97.200	83.300	306.400
1944	124.100	19.300	148.500	64.200	356.100
1945	129.500	19.000	158.200	49.700	356.400
1946	106.300	21.600	143.600	55.000	326.500
1947	100.300	31.100	157.000	65.700	354.100
1948	85.200	17.500	156.300	67.900	326.900
1949	85.300	48.100	161.200	77.300	371.900

CONSOMMATION DE TABAC DE 1924 A 1950



CIGARETTES



Le kif :

On désigne au Maroc sous le nom de « *kif* » les feuilles et les sommités fleuries des pieds du chanvre indien (*cannabis* indien ; ordre des *uricales cannabinacées*) (3). Cette plante est dioïque ; au Maroc seules les sommités fleuries des pieds femelles sont utilisées ; d'après les chimistes, les pieds femelles seraient plus riches en principe actif.

Après dessiccation, les inflorescences sont coupées en fragments d'où l'on retire les gros débris de tige, les feuilles trop importantes et les graines ; ce qui reste est utilisé pour la vente.

Le verbe « *kafa-iakifou* » signifie proprement : couper, retrancher en coupant, abattre avec un sabre. Sa deuxième forme « *kayyafa* » a le sens de griser en parlant du vin ou d'un mélange de tabac et de chanvre indien. Le nom d'action « *kaif* », c'est le bien-être, la délection, la bonne humeur, le plaisir et, secondairement, la drogue elle-même.

En Algérie et en Tunisie, on emploie le mot « *hâchich* » dans le même sens que « *kif* » au Maroc ; « *hâchich* » signifie « herbe » et provient d'une racine : « *hachcha* », allumer le feu, enflammer quelqu'un du désir de quelque chose, faucher, couper de l'herbe, couper du foin. Le mot « *hâchich* », en Algérie, entre dans le nom d'une douzaine de plantes diverses : scrofulaire à feuilles de sureau, paturin bulbeux, fumeterre à pédoncules réfléchis, géranium musqué, seneçon à feuilles de dauphinelle, sauge à corolle cachée, palenis spinosa, egilops, belladone, héliantheme, etc...

Celui qui fait usage d'électuaire narcotique est dit « *hachchâch* », dont le pluriel « *hachchâchin* » a donné « assassin ». Au temps des croisades, ce fut le nom attribué aux séides des princes du Liban dont la fureur homicide, sous l'emprise de la drogue, était telle que les croisés étaient saisis, devant eux d'une terreur panique (4).

Le mot « *takrouri* » désigne, en Tunisie, le chanvre bâtard à fumer vendu par la direction des monopoles de la régence.

L'usage du chanvre indien est très répandu en Egypte, en Turquie, dans l'Europe Orientale, en Afrique du Nord, et en Grèce. D'après Perrot, on utilise de la plante, soit les sommités fleuries, soit la résine, soit des mélanges divers.

Les sommités fleuries sont connues dans les Indes sous le nom de « *bhang* » utilisé soit pour fumer, soit pour être absorbé en macération dans de l'alcool faible (*lutki*) : le *lutki*, additionné de datura et d'opium, prend le nom de « *mudra* ». Toujours aux Indes, on trouve une forme encore plus active que le *bhang*, plus

riche en résine, que l'on appelle « *gunjah* » (ou « *ganja*, ou « *guaza* »).

En Asie Centrale, en Afghanistan, au Turkestan russe, en Perse et dans le Turkestan chinois, on utilise la résine brute issue des pieds femelles non fécondés du chanvre indien ; c'est ce que l'on appelle le « *charas* » ou « *chira* ».

Le *charas* entre dans la constitution de nombreuses préparations ou l'on trouve du beurre, du miel, des produits aromatiques, de la canelle, des poudres de solanées vireuses, d'opium, de musc, de noix vomique, etc... (5).

De même qu'en Tunisie, où la vente du « *takrouri* » s'opère librement sous le contrôle de la régence, au Maroc, la régie des tabacs vend du *kif* haché en paquets d'environ 6 grs renfermant 40 % de chanvre et 60 % de tabac.

Les amateurs de *kif* préfèrent à ces produits, trop fades, des *kifs* de contrebande additionnés de *chira*, mélangé à un peu de tabac.

Le chanvre indien procure des sensations euphoriques avec excitation de l'intelligence, de la sensibilité, mais qui entraîne l'accoutumance. A l'ivresse intellectuelle s'ajoutent des hallucinations, du délire, au cours duquel l'individu devient dangereux pour lui-même et pour les autres, enfin de la stupeur.

Réverie idéale, extase accompagnent, le plus souvent, un délire verbal persistant : cette ivresse curieuse, bien différente de celle de l'opium, est toujours fatigante ; revenu à soi, le fumeur de *kif* conserve pendant quelque temps un sentiment de lassitude et son intelligence est obscurcie.

Chez les fumeurs chroniques, on note également de l'hébétude, de l'imbécilité, un état de stupeur caractéristique, avec possibilité d'actions brutales pouvant conduire au meurtre ou au suicide.

C'est à cette substance, dont parle Homère, et qui servit à Hélène à composer le filtre qui devait faire oublier à Télémaque ses chagrins, que le célèbre Népentès dut vraisemblablement sa réputation.

Le chanvre indien est un poison intellectuel dont l'usage entraîne la toxicomanie ; celle-ci est occasionnée par le besoin impérieux de renouveler les sensations euphoriques que produit l'usage de petites doses de la drogue, ivresse haschichique pendant laquelle la plupart des sujets éprouvent une extraordinaire stimulation de l'intelligence et de la mémoire, accompagnée de visions et d'hallucinations agréables (6).

(3) Le lecteur se reportera avec profit, pour tout ce qui concerne le *kif*, à l'ouvrage : « La toxicologie au Maroc » de A. Charnot, Ed. Larose, Paris, 1945, page 252 et suivantes ; et à l'article « Chanvre » dans « Matières médicales du règne végétal » de Em. Perrot, Masson et C^{ie}, Paris, 1943-1944.

(4) Cf. Perrot, op. cit.

(5) Au Maroc les autochtones utilisent sous le nom de « *majoun* », participe passif du verbe « *ajou* » : pétrir (*majoun* signifie exactement confiture molle, compote, électuaire), une préparation dont beaucoup de marocains sont très friands. Un *majoun* très réputé est obtenu en mélangeant les quantités de produits suivants : amandes 1.000 grs, noix 1.000 grs, cubèbe 250 grs, noix muscade 250 grs, maniguette 250 grs, graines de datura 50 grs, baie de belladone 50 grs, *kif* (graines en feuilles) 1.000 grs, beurre 500 grs, miel 1.000 grs. On y ajoute aussi quelquefois le pollen du tabac et même des mouches cantharides aux propriétés aphrodisiaques connues (cf. Charnot, op. cit.).

(6) Cf. Perrot, op. cit.

En 1851, Baudelaire comparait, en ces termes, « vin et *hachich* comme moyens de multiplication de l'individualité » :

« Je l'ai dit, le haschich est impropre à l'action. Il ne console pas comme le vin ; il ne fait que développer outre mesure la personnalité humaine dans les circonstances où elle est placée... »

« La troisième phase, séparée de la seconde par un redoublement de la crise, une ivresse vertigineuse suivie d'un nouveau malaise, est quelque chose d'indescriptible. C'est ce que les orientaux appellent le kief ; c'est le bonheur absolu. Ce n'est plus quelque chose de tourbillonnant et de tumultueux. C'est une béatitude calme et immobile. Tous les problèmes philosophiques sont résolus. Toutes les questions ardues contre lesquelles s'escriment les théologiens et qui font le désespoir de l'humanité raisonnable, sont limpides et claires. Toute contradiction est devenue unité. L'homme est passé Dieu ».

Plus tard (1860), le même auteur écrit dans « les paradis artificiels » :

« Je ne raconterai pas après lui (Marco Polo) comment le vieux de la montagne enfermait, après les avoir éivrés de haschisch, dans un jardin plein de délices, ceux de ses plus jeunes disciples à qui il voulait donner une idée du paradis, récompense entrevue, pour ainsi dire, d'une obéissance passive et irréflectie... »

... « La drogue n'a pas d'action aphrodisiaque par elle-même c'est pourquoi les arabes y ajoutent des cantharides ».

La toxicomanie des amateurs de *kif* peut conduire, comme nous l'avons dit, à des réactions médico-légales fâcheuses et assez souvent dangereuses. Les sujets qui s'adonnent à la drogue sont des psychopathes dont l'état mental est fait de déséquilibre psychique sur un fond d'aboulie et de dépression constitutionnelle. Aussi n'est-il point étonnant de trouver parmi eux de véritables aliénés atteints de troubles psychiques graves nécessitant l'internement dans un asile.

On a décrit des cas d'excitation maniaque avec illusions et hallucinations visuelles, des crises de délires violentes, de la mélancolie, de la confusion mentale. L'association de la syphilis est toujours très grave. Chez un certain nombre de ces toxicomanes, on observe de la démence précoce. On attribue en Egypte 25 % des cas d'aliénation mentale au *kif*, 40 % aux Indes.

Le tableau suivant donne, pour le Maroc, des renseignements statistiques concernant les fumeurs de chanvre indien dont l'état mental a nécessité l'internement à l'hôpital neuro-psychiatrique de Berréhid (7), au cours des trois dernières années.

Ce tableau montre que le pourcentage des aliénés, fumeurs de *kif*, par rapport au total des internés, est, au Maroc, pour l'année 1950, de 19,2 %.

Il faut noter aussi que l'intoxication par le *kif* se rencontre presque uniquement chez les hommes. Les quelques femmes qui s'adonnent à la drogue sont des prostituées.

(7) Nous remercions vivement le Docteur Poitrot, médecin directeur de l'hôpital neuro-psychiatrique de Berréhid, qui a bien voulu nous communiquer cette statistique, ainsi que le note reproduite ci-dessous :

REMARQUES AU SUJET DU RÉTENTISSEMENT SUR L'ÉTAT MENTAL DES INTOXICATIONS CANNABIQUES

Le chiffre des malades, admis à l'hôpital psychiatrique pour troubles mentaux dus à l'intoxication par le chanvre indien, est important, son pourcentage oscillant entre le tiers et le quart de l'effectif total.

Nous observons : l'intoxication aiguë, réalisée chez un sujet neuf par une absorption massive de chanvre soit fumé, soit ingéré.

Elle se traduit par une vive excitation psychomotrice, un état de confusion mentale aiguë avec onirisme, illusions perceptives, hallucinations poly-sensorielles (visuelles, auditives, tactiles).

Cet état de confusion agitée entraîne des réactions violentes, aveugles, et très souvent, des plus dangereuses, envers l'entourage, réalisant parfois une crise du type « amok ».

Souvent cette intoxication est mixte ; nous trouvons l'alec en premier lieu et aussi le *datura stramonium*.

Dans ce dernier cas, il s'agit souvent d'intoxications criminelles ; nous avons vu parfois le cas où le chanvre a été administré, à l'insu de la victime, sous forme de confiture (*maajoun*) à base de beurre fondu, de miel, agrémenté de noix muscade, et dans laquelle des graines de *datura stramonium* en quantité variable, ont été ajoutées.

Le *datura* a pu être administré aussi, sous forme de feuilles dans un potage du type *harira*.

Quoi qu'il en soit, cette association fréquente crée un état confusionnel extrême avec désorientation, augmentée encore par l'apercu visuel de l'intoxiqué, sujet à une mydriase intense.

Dans tels cas, les réactions violentes et agressives ont motivé l'intervention des services de police qui s'empressent de procéder à l'hospitalisation de l'intoxiqué, dit « *mhachich* », alors que pour d'autres types d'ivresse, telle l'éthylisme, l'intoxiqué subit un autre sort, soit le maintien dans les locaux de police.

Cette forme aiguë guérit généralement très rapidement, il ne demeure parfois que des souvenirs oniriques, aisément dissipés par quelques séances d'électro-choc, et lorsque l'intoxication est reconnue isolée et accidentelle ou, à plus forte raison, involontaire la durée du séjour à l'hôpital n'excède pas quelques semaines.

La forme chronique de l'intoxication est totalement différente. D'emblée l'aspect de l'intoxiqué attire l'attention et fait avec l'expérience, faire le diagnostic.

Il s'agit d'un sujet très émacié, avec fonte du tissu adipeux et parfois musculaire, présentant des signes polynévritiques. Les traits du visage lui donnent un aspect figé et hagard auquel participe le regard fixe et lointain ; le sujet paraît « être ailleurs ». Les réponses sont lentes, les associations d'idées difficiles, et traduisent un état crépusculaire, avec obnubilation plus ou moins marquée.

À un stade avancé, on aboutit à une dissociation schizo-phrénique du type confusion mentale chronique. On peut observer des attitudes catatoniques avec stupeur, conservation de attitudes, stéréotypées à aspect rituel qui signent la nature de l'intoxication.

Dans ces cas extrêmes, les déchéances physique et mentale parallèles aboutissent à un état de marasme qui, dans les formes anciennes, apparaît irréversible et se termine par la mort, avec ou sans l'appoint d'une tuberculose pulmonaire terminale.

Années	Nombre total d'admissions de malades musulmans à l'hôpital de Berréhid		NOMBRE TOTAL POUR INTOXICATION PAR LE KIF		Nombre d'admissions de fumeurs de kif atteints en même temps de syphilis	
	Hommes	Femmes	H O M M E S	Femmes	Hommes	Femmes
1948	277	75	49 = 17,65 %	1	46	0
1949	335	100	72 = 20,75 %	0	41	0
1950	493	157	91 = 18,45 %	0	32	2

Nous avons essayé, dans nos interrogatoires, de savoir si le kif était d'usage courant. En règle générale, rares sont ceux qui avouent le goût du *hâchich* (1 sur 103) ; mais tous disent que la passion de la drogue est très répandue... chez les autres.

*
**

On fume le kif, soit dans de petites pipes en terre « *sabsi* », soit sous la forme de cigarettes roulées par le fumeur avec un mélange de 3 parties de kif pour une partie de tabac. Deux cigarettes ainsi fabriquées se vendent 150 frs.

La pipe à fumer le kif est une pipe en terre, moulée au Maroc, et connue sous le nom de « *sebsi* » (pluriel « *sebâsa* ») ; le marchand de pipe est appelé « *sebsâji* » (pluriel « *sebsâja* »).

La pipe européenne prend une appellation différente, « *pipa* » ou « *douaya* » (pluriel « *douayat* »).

La grosse pipe particulière ou *heddana* s'appelle « *rgila* » (pluriel « *rgayl* »). Cette pipe à eau (narguilé) sert également à fumer le kif.

La pipe en terre se compose de deux parties : un fourneau en argile (« *chqchef* », pluriel « *chqoufa* ») d'une contenance maximum de 1 cc. et d'un tuyau en bois (« *aoud diel sebsi* » ou « *jaba* ») (8).

Les formes mineures de cette intoxication chronique bénéficient, en premier lieu, de l'administration de vitamine B₁, puis d'une thérapeutique athénique avec électro-thérapie, précieuse autant par le phénomène d'oubli que par l'exaltation organo-végétative qu'elle détermine.

Ensuite, et dès que l'état général le permet l'ergothérapie est particulièrement indiquée mais on conçoit combien cette thérapeutique, par le travail, doit être étroitement surveillée. D'ailleurs, les sorties, lorsqu'elles sont accordées, sur les instances de la famille, se révèlent décevantes : dans la plupart des cas, la rechute se produit et le malade doit être à nouveau admis, quelques semaines plus tard.

Telle est, en effet, la puissance « distractive » du chanvre indien que l'oubli des états euphoriques qu'il a pu créer apparaît impossible chez les intoxiqués chroniques, et le malade désintoxiqué, ayant récupéré, avec sa lucidité, son libre arbitre, s'efforcera de tromper la surveillance de son entourage pour retrouver son paradis perdu. Car il ne s'agit pas que d'individus atteints, à un degré plus ou moins grave, de débilité mentale (c'est-à-dire prédestinée aux toxicomanies diverses). Des personnes à constitution mentale normale, et capables, à l'origine, d'établir le bilan avantage inconvénient de la drogue, ont pu apprécier occasionnellement la valeur analgésique du chanvre indien pour laquelle il est précisément admis dans notre thérapeutique.

A ce titre le chanvre, en milieu musulman, peut être comparé à l'opium et surtout à la morphine, dans le monde occidental. Aussi, nous ne sommes pas étonnés de retrouver, parmi les intoxiqués, des malades qui ont tenté de soulager une souffrance physique ou morale par la vertu analgésique ou anesthésique du chanvre indien et qui, soit du fait de la chronicité de la maladie, soit parce que l'accoutumance a été acquise, sont devenus des intoxiqués chroniques.

En particulier les algies diverses de la période secondotertiaire de la syphilis, les coenesthopathies douloureuses qui accompagnent les complications parasymphilitiques, telle le *bon mezoui*, ou battement douloureux de l'aorte abdominale trouvent un palliatif, sinon un remède, dans l'usage commode du chanvre indien.

Il semble que le pourcentage élevé de fumeurs de chanvre, syphilitiques, soit dû à cette raison. Peut-être les atteintes subconfusionnelles, liées à des poussées évolutives de la syphilis, provoquent une tendance instinctive à l'intoxication cannabique, motivée par la recherche d'un état de mieux-être.

Dans tels cas, la toxicomanie ajoutée à l'infestation syphilitique, hormis le soulagement passager qu'elle apporte, ne fait que préciser les virtualités neurotropes du tréponème et augmenter le dommage mental.

Il ne paraît pas que l'on puisse noter, dans les temus présents, une augmentation réelle du nombre de fumeurs de chanvre, déterminé par l'évolution et la diffusion d'une mode toxicomaniaque cannabique (comme par exemple pour la *mariguana* en Amérique).

Il s'agit là d'un usage ancien, que les petites toxicomanies modernes tabac-alcool n'ont pu supplanter et qui, en dépit de l'évolution, demeure profondément lié aux mœurs du pays.

(8) Actuellement des fourneaux de pipe sont toujours fabri-

La fabrication des fourneaux est, à Rabat en particulier, confiée, par un entrepreneur musulman à des israélites du Mellah, surtout à des femmes, qui trouvent là un appoint non négligeable à leur maigre budget. En 1938, année où l'un d'entre nous fit une enquête sur cette question, 1.000 fourneaux de pipe « *sebsi* » étaient achetés 10 frs par des épiciers chleuhs ; or le rythme de production ne dépassait pas 100 fourneaux par jour, ce qui représentait à l'époque, pour les femmes, un gain journalier de 1 franc.

Le nombre de femmes s'adonnant alors à ce travail était d'environ 200 pour le mellah de Rabat.

La matière première destinée à la fabrication de ces pipes est de l'argile rouge (*tin*) ; la terre est apportée à domicile par les arabes, par ânée de 80 kgs (*chouari*) ; elle coûtait alors 6 frs. Ces 80 kgs de terre permettaient de fabriquer 10.000 pipes.

Le matériel utilisé pour leur confection comprenait, en général, un moule (*qâleb*) en plomb (*khfif*), représenté sur la figure, et dont le prix d'achat était alors de 15 frs.

Ce moule, de 10 cm. de long sur 6 de large, se composait de deux parties s'emboîtant l'une dans l'autre grâce à un jeu de tenons et mortaises.

La terre argileuse, débarrassée des débris étrangers, était longuement pétrie avec de l'eau, passée au gachoir et battue. Le moule était enduit d'huile et le fourneau, moulé par pression des deux pièces en plomb fortement comprimées à la main.

Après démoulage, l'intérieur du fourneau était creusé à l'aide de 4 outils en bois (*el aoud*) de différentes grosseurs, deux servent à pratiquer l'ouverture du foyer et le passage du tuyau, deux à façonner le fourneau proprement dit. Ces instruments, fabriqués par les menuisiers spécialisés coûtaient alors fr. 0,50 pièce.

L'outillage était complété par 2 articles en fer : l'un (*marshane*) (9) servant à ciseler la pipe et à dessiner quelques tirets décoratifs sur les faces latérales, sur le rebord ; l'autre (*mesqala*) (10), terminé en pointe à une de ses extrémités et servant de polissoir.

La langue (*leçan*) de la pipe est destinée à

qués à Rabat et sont vendus aux grossistes 1 fr. pièce : les détaillants de Casablanca, majorent ce prix pour tenir compte du transport et de leur bénéfice, ce qui porte le prix de vente à l'acheteur de 2 à 3 frs l'unité.

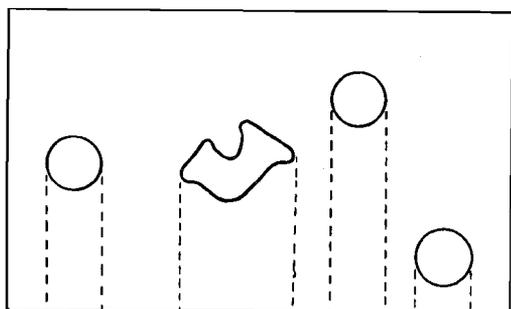
On rencontre, sur les marchés de Casablanca, trois pipes de tuyaux-différents. La première appelée « *johar idder* » vient d'Azemmour et de la tribu des *Agan* ; la deuxième appelée « *garmas* » est de même origine. Ces deux tuyaux sont vendus 10 frs pièce et sont très appréciés des amateurs. La troisième, enfin, est en bois de saule (*caud el ma*) provient de l'Oued Cherrat et du Korifla. Ce dernier tuyau est moins apprécié que les précédents et ne vaut que 3 frs pièce.

Sans sculpture gravée sur le bois, un artisan peut en confectionner 25 par jour. S'il les sculpte, son rendement ne dépasse pas trois ou quatre unités.

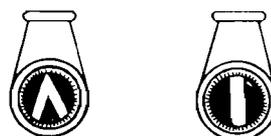
(9) Nom d'outil, du verbe *rchama*, signifiant : tracer des coches, des entailles, des crans.

(10) Nom d'outil du verbe *saqala*, signifiant : polir, fourbir, lustrer ; le *mesqala* est le polissoir, le brunissoir.

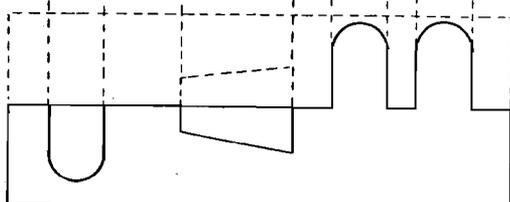
LE MATERIEL POUR FABRIQUER LES PIPES



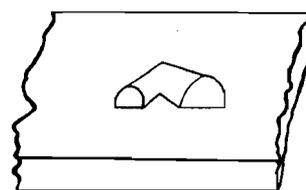
Détail d'un fond de fourneau. La "langue" est constituée par une ou deux baquettes de terre



اللسان
EL LSAN



القالب
EL QÂLEB



Détail en perspective d'une pipe après moulage

Plan et coupe du moule à pipe (qaleb)
 Cet appareil formé de deux parties est en général en plomb (hfif)

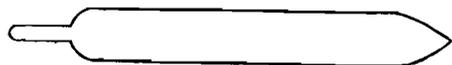
Détail d'une grosse pipe (DWĀYA)



الدواية
ED DWĀYA



المسقلة
EL MESQELĀ



العوض
EL EUD

Spatules servant au creusement et au façonnage des pipes après leur sortie du moule



المرشم
EL MERŠAM

assurer une meilleure combustion du tabac et éviter son introduction dans le corps du tuyau.

La pipe terminée est simplement séchée au soleil. Elle vaut actuellement de 2 à 3 frs.

Les fourneaux sont ensuite munis de leurs tuyaux en bois de 30 cm. de long (11).

A noter que certaines pipes sont fabriquées directement à la main par modelage.

Actuellement, une pipe complète coûte de 25 à 35 frs dans les bidonvilles de Casablanca. On trouve également des pipes en métal léger (duraluminium) obtenues par coulage du métal et qui valent 10 frs pièce seulement.

En dehors des renseignements généraux que nous venons de donner sur le kif, nous

avons recueilli sur place, auprès des fumeurs quelques détails qui serviront à compléter la documentation ci-dessus.

D'après un de nos informateurs, les sommités florales du chanvre se cueillent, au Maroc quinze jours après la Saint Jean (ansara) ; elles sont mises en tas, puis pressées à l'aide de grosses pierres de façon à éliminer la sève, et restent ainsi environ six mois.

La dessiccation obtenue le kif est partagé et sera vendu soit par grosses poignées, ou petit fagot (hezma), soit en gerbes (gumra), soit encore en petits paquets (rbita) ou encore en grands paquets (torf). Le détaillant le vend alors par « teqsisa » (12), ce qui représente, en volume 2 cuillères à soupe à deux cuillères et demi

(11) Ces tuyaux sont confectionnés par des menuisiers dans du bois de laurier-rose (defla) et dans des branches de ricin (kheroua).

(12) « teqsisa » du verbe « qassa » : couper, surtout au des ciseaux coupures, rognures, débris.

de drogue, qui est composée de 1/4 de tabac pour 3/4 de *kif* environ.

Autrefois existait un marché du *kif* (*mah-sasa*), qui se tenait dans une petite boutique située à l'intérieur de tous les souks ruraux. Depuis l'interdiction de la culture, du colportage et de la vente du *kif* par des particuliers, les transactions s'effectuent en cachette (*be-kutrabando* — *b-es-strer*) (13). On parle encore de Sidi Haddi, chérif alaouite, chef d'une confrérie religieuse, qui était, à l'époque, un célèbre fumeur de *kif*, d'où l'expression qui est restée : fumer le *kif* comme les *haddawa*.

On fume traditionnellement le *kif*, soit dans de petites pipes « *sebsi* », soit dans une pipe à eau, véritable narguilé oriental, le « *er-rgila* ».

Nous allons dire quelques mots de ce dernier, moins connu et moins utilisé que le « *sebsi* ».

Le narguilé se dit localement « *er-rgila* », alors qu'en Orient il est dit « *es-sisa* » ; ce mot, au Maroc, s'applique plus précisément au flacon de la pipe à eau, que l'on appelle d'ailleurs aussi le « ventre » (*kers*). Ce récipient est constitué par une simple noix de coco (*guz-el-hind*), percé par trois trous : l'un, supérieur, porte un tuyau en roseau, dénommé le mat « *sari* », qui met en communication le foyer (*er-ras* : la tête) et l'eau qui remplit la moitié de la noix ; le deuxième et le troisième, ouverts au-dessus du niveau de l'eau, servent respectivement, l'un de soupape (14) (« *tenfisa* », de « *nefs* » : souffle, respiration) que le fumeur bouche de la pulpe d'un doigt au moment où il aspire la fumée, l'autre de tuyau d'aspiration (*jabbâd*) en roseau, par lequel l'amateur tire une « goulée » (*jebida*) de fumée. Le foyer (*ras*) est constitué par un petit récipient de fer blanc, à couvercle qui contient de la braise sur laquelle on place des fragments du *kif*. L'appareil, mis au milieu de la pièce, sert à chacun des fumeurs assis en cercle autour de lui. Un domestique (*sâqa*) (15) alimente le foyer (*ka-itayyeb*) (16) et passe successivement le bouquin de la pipe à chaque invité.

Les gens qui se réunissent pour fumer le *kif* commencent par se cotiser (*rfared*) pour acheter la drogue. Celle-ci est placée sur une planche à hacher et sera débitée en fragments assez gros, utilisés au fur et à mesure des besoins. Le fourneau est regarni de drogue avant

(13) Les fumeurs de *kif* de Safi désignent la drogue par les métaphores suivantes « *Mhmed* », le cher petit Mohamed, le très digne des louanges : « *es smid* », la semoule : « *tem 'allem* », el maître, le patron : « *ennicini* », sans doute l'agréable produit venu de l'Oned Noun : « *l ktami* », le produit originaire des *Ktama* : « *essetin* », le 60° degré, par comparaison aux alcools de 40°.

Une pipée de *kif* est dit « *neddara* », celle qui ouvre l'esprit, qui permet de voir clair (cf. A. Roux. — « Quelques argots arabes et berbères du Maroc » — Société historique algérienne — Alger 1936).

(14) Cette soupape est du modèle de celle des soufflets (*rabuz*) ; elle interdit la sortie de l'air lorsque la pression augmente et que, voulant fumer, l'usager la bouche avec la pulpe du doigt.

(15) « *Sâqa* », c'est aussi celui qui donne à boire, l'échanson.

(16) « *Ka-itayyeb* », il fait cuire, et non pas « *ka-is'al* » (allumer) on dit de même « cuire une boulette d'opium ».

de passer à un nouveau fumeur. Chaque assistant ne commence à fumer sans avoir prononcé la formule : « *aliha el-arubi* » c'est-à-dire : « adressons-nous au narguilé ».

Voici un exemple d'« *arubi* » :

« *skun hâdu ?*
Beni quebâb
s-saknin f-el-bab
lli mâ-'alihum
la klâm wa la ujâb

« qui sont-ils ? — les *beni qerbâb* (peut-être : compères initiés, amateurs) qui demeurent près de la porte (de la ville) ; ils n'ont entre eux, ni demande, ni réponse » (ils sont tellement envoûtés par la drogue qu'ils n'éprouvent aucun besoin de parler).

Nous insistons sur le fait que la pratique du narguilé est réservée à une minorité de bourgeois. Par contre la pipe « *sebsi* » telle que nous l'avons décrite plus haut, est très répandue en milieu prolétarien musulman de Casablanca.

**

Les allumettes et le briquet.

Pour allumer leur cigarette, les fumeurs marocains se servent soit d'allumettes, soit d'un briquet.

Les allumettes employées sont en bois ou en papier ; ces dernières sont souvent improprement appelées « allumettes bougies ».

Les allumettes en papier d'« *allumaroc* » valent : 5 frs la boîte de 50 allumettes, 10 frs la boîte de 100 ; les « *caussemille* » algériennes valent également 10 frs le 100.

Le briquet en amadou ne se rencontre pratiquement plus ; on lui préfère le briquet moderne à essence. Il s'agit d'un accessoire, le plus souvent fabriqué sur place par des artisans israéliques. Les matériaux utilisés sont les plus divers : petits récipients, tôle de fer soudée, bouts de tuyaux en cuivre, etc... Naturellement l'estampille de l'Etat ne figure sur presque aucun de ces briquets. La tige supportant la pierre, le ressort qui la presse contre la molette et cette dernière pièce elle-même, sont achetés tout préparés et grossièrement fixés au récipient à essence.

Les prix de ces briquets sont extrêmement variables. Par contre la pierre, qui s'use rapidement, est d'un coût assez élevé et la dépense que le fumeur sacrifie à son renouvellement périodique s'élève, en moyenne, à 5 frs par semaine (1 pierre).

A remarquer que cette manière d'allumer la cigarette est plus économique que l'emploi des allumettes : néanmoins, notons que 77,5 % des fumeurs interrogés se servent d'allumettes, alors que 22,5 %, seulement, utilisent le briquet.

Cet accessoire est l'anapage d'un certain nombre d'ouvriers spécialisés dans la mécanique,

l'automobile, les pompes à essence, ect... Les autres préfèrent acheter des allumettes d'un prix de revient peut-être plus élevé, mais qui évite l'empette initiale du briquet lui-même et son entretien relativement coûteux en pierre, en mèche et en essence. Le tableau suivant, indique, pour 103 cas examinés, le pourcentage des fumeurs utilisant les diverses présentations d'allumettes ou le briquet.

— Une boîte par jours à 5 frs	7 cas (6,8 %)
— Une boîte tous les 2 jours à 10 frs	7 cas (6,8 %)
— Allumettes dites bougies 1 boîte par jour à 5 frs...	47 cas (45,6 %)
— Allumettes dites bougies 1 boîte par jour à 10 frs...	1 cas (0,97 %)
— Allumettes dites bougies 1 boîte tous les 2 jours à 10 frs	14 cas (13,6 %)
— Allumettes dites bougies 1	

boîte tous les 3 jours à 10 frs	3 cas (2,9 %)
— Allumettes dites bougies 1 boîte par semaine à 10 frs	1 cas (0,97 %)
— Briquet	23 cas (22,2 %)

Contrebande des tabacs e du kif au Maroc :

La contrebande des tabacs et du kif est réprimée, grâce à l'activité de divers fonctionnaires assermentés (police, gendarmerie, douanes, etc...) et par des agents commissionnés par la régie qui opèrent, soit individuellement, soit par équipe de deux ou trois.

Nous devons à l'amabilité de la direction de la régie de pouvoir donner, ci-dessous, deux tableaux qui indiquent, le premier, les quantités approximatives de produits saisis par les divers services de répression au cours de ces dernières années, le second, la provenance de ces produits de contrebande.

I. — Indication approximative des quantités saisies par les divers services de répression au cours des dernières années :

	Kif (en kgs)	Tabac en feuilles (en kgs)	Cigarettes américaines et anglaises (en paquets)
1947	3.300	4.100	12.900
1948	5.300	4.700	17.000
1949	8.500	3.400	18.500
Onze premiers mois de 1950	7.500	4.700	14.400

II. — Provenances diverses des produits saisis (pourcentages approximatifs) :

REGIONS	Kif	Tabac en feuilles	Cigarettes américaines ou anglaises
Zone espagnole du nord	70 %	50 %	
Ifni	2 %	3 %	
Algérie	3 %	4 %	
Cultures locales	25 %	43 %	
Port de Casablanca			75 %
Autres ports du Maroc			15 %
Zone de Tanger			10 %

La valeur des produits saisis est très variable ; elle est fonction de l'époque et du lieu de la prise.

Les kifs bruts de la zone espagnole, que les fraudeurs payent au minimum frs 300 le kilog, sont, après avoir été hachés et mélangés à du tabac, revendus en cachette au consommateurs, par paquets de 5 à 20 grs, au prix de 4 à 6.000 frs le kilog.

Ce qui représente un bénéfice considérable, qui explique l'extrême activité des contrebandiers malgré les risques encourus (17).

(17) En arabe le contrebandier est qualifié par ces mots « *kai-duuz kutrabando* », mais l'expression « *marchi nouar* » est très fréquemment employée et s'applique à toutes sortes de transactions clandestines : pas-de-porte, location irrégulière, acquisition, « sous le manteau », pour le commerce, d'un emplacement réservé à une autre destination, etc...

Le kif et les tabacs bruts, en provenance de la zone espagnole du Riff, sont acheminés, le plus souvent, à dos d'hommes, par des groupes de porteurs qui franchissent de nuit la frontière entre les postes de douanes, dans des régions d'accès difficiles qu'ils peuvent traverser sans gros risques.

Les produits, amenés à Fès, à Meknès, et dans d'autres villes du Maroc, sont répartis dans les diverses localités soit par voitures du tourisme, soit par camions, soit à dos de chameau ou d'âne, quelquefois même, tout simplement par chemin de fer ou par cars réguliers de voyageurs.

La vente au détail s'effectue surtout dans les cafés maures, sur les souks, dans les

« *halqa* », qui sont des cercles de badauds se pressant autour d'un conteur public ou d'un montreur de serpents. A Casablanca, le quartier réservé, dit « *bousbir* », est le lieu bien connu de nombreuses transactions illicites de marché noir et de contrebande.

Quant aux cigarettes étrangères, elles sont achetées en fraude aux marins qui font escale dans le port de Casablanca, surtout par des manœuvres travaillant à la manutention du fret, des propriétaires de barques de pêche ou de canots. Ces « passeurs » ainsi que les désignent les douaniers, sont en relation avec certains navigateurs qui font le commerce de cigarettes américaines provenant des provisions de bord. Le passage de l'enceinte douanière ne peut être réalisé qu'à l'aide de complices postés à l'extérieur du port.

La révente au détail est assurée par un assez grand nombre de revendeurs, petits et grands, en plein centre de la ville, aux abords de la place de France, sur le boulevard de la gare, à la terrasse même des cafés, presque ouvertement. Il est assez difficile de prendre sur le fait des revendeurs qui n'offrent et ne montrent leur marchandise (quelques paquets ou une cartouche) qu'à des promeneurs dont ils savent n'avoir point à se méfier. Leur longue pratique les rend physionomistes et leur évite de fâcheuses méprises. D'ailleurs, en cas de danger, ils disparaissent rapidement dans la foule. Quelques uns ont des clients attirés, constitués, soit des particuliers servis à domicile d'une manière régulière, soit des cafetiers ou des tenanciers de bar ne possédant pas d'autorisation régulière pour la vente des tabacs de la régie. Il est à noter que le désir de la fraude et des petits bénéfices est si naturel à l'homme, qu'un assez grand nombre d'acheteurs européens se laissent tenter, se font ainsi les complices des fraudeurs et encourt des sanctions onéreuses.

*

**

CONCLUSION

L'étude des budgets, en montrant la part respective des dépenses consacrées à l'alimentation, au logement, au vêtement, etc..., fait ressortir le degré d'évolution d'une collectivité dont le niveau de vie s'améliore.

On remarque, en particulier, que dans les cas les plus favorables, les sommes consacrées à l'alimentation ont tendance à diminuer au profit surtout des dépenses de logement et des dépenses diverses. Dans les pays très pauvres, la presque totalité des gains est employée, en effet à la satisfaction du besoin élémentaire de manger. Il s'agit d'abord de ne pas mourir de faim et, quand les revenus sont faibles, ils suffisent à peine à ce besoin essentiel. Les sommes utilisées pour l'achat du tabac entrent dans le poste des « dépenses diverses », dont l'accroissement est un signe d'amélioration du mode de vie ; elles témoignent, en partie, de cette amélioration.

Les graphiques que nous avons donnés au cours de cette étude, en faisant ressortir l'augmentation régulière, depuis 1924, des quantités de tabac consommées au Maroc, et des versements effectués à la caisse du trésor par la régie des tabacs, mettent en évidence l'amélioration sensible du « standing » des marocains depuis 25 ans.

L'engouement du marocain pour la cigarette apparaît clairement dans le graphique donnant le nombre de paquets vendus par la régie des tabacs entre 1935 et 1949 ; ce nombre ne cesse d'augmenter.

Cette habitude nouvelle, cette évolution des mœurs, a l'avantage évident d'apporter au trésor un appoint très appréciable (plus de trois milliards en 1949). On peut, peut-être, regretter, en contre partie, que dans le milieu prolétarien, où l'habitude de fumer s'est développée le plus rapidement, l'accoutumance au tabac, qui devient rapidement un besoin impérieux, prive les ménages d'ouvriers, dont les salaires sont encore bas, de sommes relativement importantes qui pourraient être utilisées à de meilleures fins.

Il faut toutefois penser qu'il s'agit là en somme d'un impôt portant sur un objet qui n'est tout de même pas de première nécessité, payé volontairement et dont le rendement est élevé.

Si cette somme de revenu budgétaire (équivalente à celle du tertib) disparaissait, il faudrait en trouver une autre qui ne présenterait peut-être pas les mêmes avantages.

J. MATHIEU et R. MANEVILLE.

(Casablanca 1950).

A N N E X E
TARIF DE VENTE DE TABACS ET CIGARETTES
(au moment de l'enquête)

T A B A C S	C I G A R E T T E S
<i>Picadura marocaine.</i> Paquet de 16 grs 2/3 10 frs	<i>Favorites.</i> Paquet de 20 cigarettes 30 frs
<i>Picadura Tangerina.</i> Paquet de 50 grs 40 —	<i>Ourida.</i> Paquet de 20 » 30 —
<i>Neffa marocaine.</i> Paquet de 18 grs 10 —	<i>Casa-Sports.</i> Paquet de 20 » 40 —
<i>Neffa Ouezzani.</i> Paquet de 18 grs 10 —	<i>Anfa.</i> Paquet de 20 » 75 —
<i>Kif Jijed.</i> Paquet de 6 grs 2/3 8 —	<i>Fanida.</i> Paquet de 20 » 15 —
<i>Tabac Klami.</i> Paquet de 10 grs 8 —	<i>Troupe.</i> Paquet de 20 » 15 —
<i>Hebra ordinaire.</i> Paquet de 30 grs 30 —	
<i>Tabac Arbi.</i> Paquet de 30 grs 40 —	
<i>Tabac supérieur.</i> Paquet de 30 grs 40 —	
<i>Tabac Anfa.</i> Paquet de 30 grs 50 —	
<i>Zlag Chtouka.</i> Paquet de 30 grs 15 —	